[Texte]

ultimately to Parliament. Employer and employee groups have demonstrated an impressive and, to some, a surprising ability to co-operate in this respect.

Fourth, an overburdening of unemployment insurance with governmental policy objectives ends up harming the program as a whole. This happens because of an overworked commission staff that must administer a byzantine program, but also because the program loses a clarity of purpose in the public mind. Polls repeatedly demonstrate that Canadians support unemployment insurance, but that they have a vague unease about its alleged "social security" aspects.

Fifthly, the availability of unemployment insurance as an instrument of social policy may have reduced the vigour and ingenuity of previous government efforts to come to grips with the problems of the chronically unemployed, the ill-trained, and youth. The admission that unemployment insurance cannot be expected to deal with these pressing problems may assist in generating a new public resolve to tackle these chronic problems head on.

Sixth, the use of unemployment insurance to deliver labour market programs can involve not much more than leger-demain, which is unjust to those who pay into the program. Between 1976 and 1978, the government of the day embarked on a two-pronged strategy of enhancing its labour market programs and cutting unemployment insurance. One of the connections between these somewhat inconsistent goals was the fact that at the time the unemployment insurance account had a surplus, and the Minister of Employment and Immigration could not get additional funds from the CRF for new programs. The account was in effect milked to provide new programs. I wish to make it clear that I think those programs were in most respects a good idea and well-intentioned, but I question the wisdom of funding them through unemployment insurance premiums.

Finally, if your committee decides that some refocusing of our unemployment insurance program is warranted, I find it hard to see how this would be accomplished without a reestablishment of commission autonomy. To refocus the program means, in essence, to help it concentrate on some aspects of unemployment and not others.

In addition, it would appear to mean that other aspects be dealt with more directly through special efforts. An administrative realignment of the commission vis-à-vis the government will have other consequences. It is likely that an unemployment insurance program run by an autonomous commission will be more faithful to actuarial principles. I see this as the underlying logic of the Forget report's recommendations in this regard. The Forget Commission's idea of annualization and the removal of extended benefits from the program, in essence, would return unemployment insurance to its origins as insurance per se.

[Traduction]

dans l'administration, quitte à ce que les responsables du programme rendent des comptes au Parlement. Employeurs et employés ont montré une capacité impressionnante (d'aucuns diront étonnante) de coopération à ce sujet.

En quatrième lieu, on cause du tort à l'ensemble du programme en lui greffant des objectifs qui découlent de la politique gouvernementale. C'est que le personnel de la Commission, obligé d'appliquer un programme trop complexe, finit par être débordé et que l'opinion publique perd de vue l'objectif du programme. Les sondages ont montré à maintes reprises que les Canadiens appuient l'assurance-chômage mais ont du mal à accepter les «mesures sociales» qui y sont rattachées.

Cinquièmement, la possibilité de recourir au régime d'assurance-chômage comme instrument de politique sociale n'a peut-être pas favorisé par le passé un effort neuf et vigoureux de la part du gouvernement pour s'attaquer aux problèmes du chômage chronique, du manque de formation et du travail des jeunes. En admettant que le régime d'assurance-chômage ne saurait résoudre ces problèmes urgents, on suscitera peut-être une nouvelle volonté de s'attaquer directement à ces problèmes chroniques.

Sixièmement, le recours au régime d'assurance-chômage pour appliquer des programmes d'intervention sur le marché du travail ne peut guère être autre chose qu'un tour de passepasse au détriment de ceux qui contribuent au régime. Entre 1976 et 1978, le gouvernement a lancé une double stratégie visant à améliorer ses programmes d'intervention sur le marché et à réduire l'assurance-chômage. L'un des liens entre ces objectifs difficiles à concilier était le fait que, à l'époque, le Compte de l'assurance-chômage affichait un excédent et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'arrivait pas à faire financer de nouveaux programmes à même le Fonds du revenu consolidé. Le Compte de l'assurance-chômage a donc servi à financer ces nouveaux programmes qui, il faut le dire clairement, étaient excellents à bien des points de vue et reposaient sur des intentions louables, mais je ne suis pas certain qu'il ait été sage de les financer à mes les contributions et les cotisations à l'assurance-chômage.

Enfin, si le Comité décide qu'une certaine orientation de notre régime d'assurance-chômage s'impose, je ne vois pas trop comment on pourrait l'opérer sans redonner son autonomie à la Commission. Réorienter le programme, c'est essentiellement limiter son champ d'action à certains aspects du chômage à l'exclusion de certains autres.

En outre, cette réorientation supposerait des initiatives particulières pour reprendre ces autres aspects. Un repositionnement administratif de la Commission vis-à-vis du gouvernement aurait d'autres conséquences. Il est probable qu'un régime dirigé par une Commission autonome serait plus fidèle aux principes actuariels. Je pense que c'est là le type de raisonnement qui sous-tend les recommandations de la Commission Forget à cet égard. En proposant le principe de l'annualisation et la suppression des prestations complémentaires, la Commission recommande en fait un retour aux origines du programme, qui était strictement un régime d'assurance.